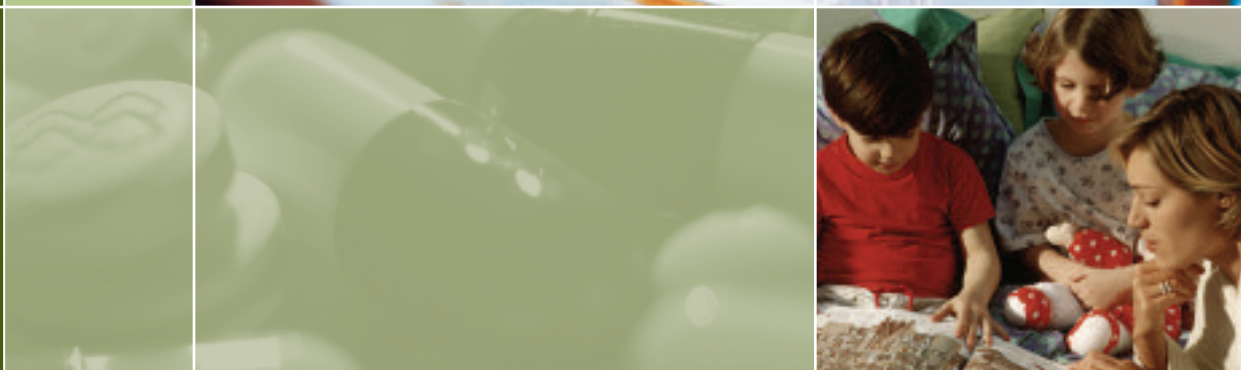


Pour que votre régime se porte bien



Pour que votre régime se porte bien

Vous appréciez sans doute la valeur de votre programme d'assurance médicaments... votre employeur et promoteur de régime aussi. Vu l'augmentation constante du coût des soins de santé et des médicaments, votre employeur assume la tâche difficile de vous offrir une couverture complète, mais à prix abordable.

La Financière Manuvie est heureuse de vous offrir, à vous et à votre employeur, quelques conseils qui vous aideront à réduire les coûts des médicaments d'ordonnance, à économiser et à faire en sorte que votre régime demeure abordable. Voilà qui est pharma \$ensé.

Le saviez-vous?

- Les médicaments d'ordonnance représentent jusqu'à 80 % des frais médicaux réglés par votre régime.
- La hausse constante des règlements de frais de médicaments d'ordonnance fait augmenter les primes que vous et votre employeur payez.
- Il est possible de réduire les frais engagés pour des médicaments d'ordonnance et donc d'influencer favorablement le coût de votre régime sans avoir à faire de compromis sur le plan de la qualité des soins et des services reçus.
- Lorsque vous achetez des médicaments d'ordonnance, comportez-vous en consommateur averti comme vous le faites pour tout autre produit. Vous pouvez ainsi économiser quelques dollars tout en aidant votre employeur à gérer le coût de votre régime.

Des idées de réduction des coûts à appliquer au cabinet du médecin

Parlez à vos professionnels de la santé

Votre médecin et votre pharmacien sont des experts qui peuvent vous renseigner sur les médicaments que vous prenez. Assurez-vous d'informer votre médecin et votre pharmacien de toute allergie médicamenteuse ou de tout effet secondaire qu'aurait entraînés un médicament quelconque. Peut-être consultez-vous deux médecins pour des affections différentes; si vous ne les informez pas de la situation, chacun pourrait vous prescrire des médicaments dont l'interaction pourrait être dangereuse. Plus les professionnels de la santé sont informés,

mieux ils peuvent veiller sur votre santé et vous fournir les médicaments dont vous avez vraiment besoin. En communiquant ouvertement, vous éviterez de vous faire prescrire des médicaments qui ne vous conviennent pas.

Renseignez-vous sur les médicaments génériques

Les nouveaux médicaments sont en général plus onéreux que les médicaments qui ont fait leurs preuves et qui donnent des résultats similaires. Par exemple, les médicaments génériques procurent les mêmes bienfaits thérapeutiques que les médicaments de marque, et ce, habituellement à moindre coût.

Tout fabricant est autorisé à produire et à vendre un médicament générique après l'expiration du brevet protégeant l'exclusivité du médicament de marque. Le médicament générique et le médicament de marque contiennent les mêmes ingrédients actifs, mais différent dans la composition de leurs ingrédients inactifs (liants, agents de remplissage et colorants). Ces différences n'ont aucun effet sur l'ingrédient actif ni sur son efficacité thérapeutique. Toutefois, en choisissant un médicament générique plutôt qu'un médicament de marque, vous pourriez avoir moins de frais à déboursier (selon la structure de votre régime).

Des idées de réduction des coûts à appliquer à la pharmacie

Faites le tour des pharmacies pour trouver le meilleur prix

Les frais d'exécution d'ordonnance et le coût du médicament (y compris la marge commerciale du pharmacien) varient d'une pharmacie à l'autre. Les fabricants de médicaments canadiens se voient imposer des plafonds limitant le prix auquel ils peuvent vendre leurs produits, contrairement aux pharmaciens. Au Canada, les frais d'exécution d'une seule ordonnance peuvent varier entre 4 \$ et 16 \$ (jusqu'à un tiers du coût moyen par ordonnance). Avant de faire exécuter votre ordonnance, demandez combien il vous en coûtera. Vous découvrirez sans doute qu'il peut être avantageux de poser des questions.

Par ailleurs, la relation que vous avez établie avec votre pharmacien ainsi que la qualité du service qu'il vous offre sont des considérations tout aussi importantes lorsque vous cherchez une pharmacie qui vous convient.

\$ Si vous prenez un médicament sur une base régulière, achetez une provision de trois mois

Dans le cas de produits comme les hypocholestérolémiants, les anovulants, les médicaments contre l'hypertension artérielle, l'insuline, ou de tout autre produit que vous prenez sur une longue période, faites exécuter vos ordonnances tous les trois mois au lieu de passer chaque mois à la pharmacie. Vous réduirez ainsi les frais d'exécution d'ordonnance et le nombre de vos déplacements.

Si vous prenez un médicament pour la première fois, il vaut cependant mieux attendre un peu. Il importe de connaître l'efficacité du médicament ainsi que votre réaction avant de vous procurer une provision de trois mois.

\$ Faites des choix sensés

Étant donné que le coût des médicaments d'ordonnance varie d'une pharmacie à l'autre, communiquez avec les pharmacies de votre région pour connaître leurs prix. Il peut valoir la peine de prendre quelques minutes pour se renseigner.

Le tableau ci-dessous indique que le coût du médicament Lipitor, qui sert à réduire le taux de cholestérol, peut varier d'une pharmacie à l'autre*. Si votre régime couvre 80 % des frais de médicaments, vous pourriez économiser jusqu'à 4,58 \$ pour une seule ordonnance. Imaginez les économies réalisées à l'échelle de votre régime...

Médicament d'ordonnance Lipitor*	Pharmacie 1	Pharmacie 2	Pharmacie 3	Pharmacie 4	Économies réalisées par ordonnance
Coût total du médicament	208,76 \$	219,90 \$	225,61 \$	231,64 \$	
Si vous payez 20 %	41,75 \$	43,98 \$	45,12 \$	46,33 \$	Économies pour vous : de 1,21 \$ à 4,58 \$
Si votre régime paye 80 %	167,01 \$	175,92 \$	180,49 \$	185,31 \$	Économies pour votre régime : de 4,83 \$ à 18,31 \$

* La comparaison des prix est reproduite avec l'aimable autorisation de ESI Canada. Les coûts réels peuvent différer au moment de l'achat.

\$ Le coût de votre ordonnance

Bien que les prix varient d'une pharmacie à l'autre, deux facteurs déterminent le prix de vos médicaments d'ordonnance.

Coût du médicament (y compris la marge commerciale du pharmacien)	Coût total de l'ordonnance
Frais d'exécution d'ordonnance	

Le **coût du médicament** s'entend du prix payé par le pharmacien pour se procurer le médicament. La **marge commerciale** s'entend des frais additionnels normalement demandés par le pharmacien pour un médicament, en supplément du coût du médicament. Les marges commerciales aident à couvrir les frais d'exploitation de la pharmacie. Les **frais d'exécution d'ordonnance** s'entendent des honoraires demandés par le pharmacien pour délivrer le médicament prescrit par le médecin. Au Québec, la méthode est fondée sur le prix usuel et coutumier, et les pharmaciens ne sont pas tenus de fournir le détail des frais mentionnés ci-dessus.



Des idées de réduction des coûts à appliquer à la maison

Prenez votre médicament comme il vous a été prescrit

Nombreux sont ceux qui passent une dose ou arrêtent de prendre leur médicament dès qu'ils commencent à se sentir mieux. La non-observance d'une prescription peut causer la récurrence d'un problème de santé, voire son exacerbation. Il est possible que vous ayez alors à prendre le médicament plus longtemps ou que vous ayez besoin d'un médicament supplémentaire pour guérir. Conséquence : le coût des médicaments augmente et le fardeau financier pour votre régime d'avantages sociaux s'alourdit.

Adoptez un mode de vie sain

Pour rester en santé, surveillez votre alimentation, faites de l'activité physique et faites-vous examiner par un médecin chaque année. Ne négligez pas ces aspects, car il en va de votre santé à long terme. La bonne nouvelle est qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire et vivre plus sainement. Les gestes que vous posez aujourd'hui peuvent réduire la quantité de médicaments dont vous aurez besoin plus tard. Rendez-vous dans le site protégé à l'intention des participants de la Financière Manuvie, à l'adresse www.manuvie.ca/participant*. Vous pourrez ainsi consulter les **Liens Santé**. Vous y trouverez des ressources en ligne qui vous aideront à faire des choix plus éclairés en matière de santé. Votre médecin peut aussi vous renseigner sur les choix qui s'offrent à vous.

* Si vous n'êtes pas inscrit au site, cliquez sur Inscription et fournissez les renseignements demandés.

Tirez pleinement parti de la couverture dont vous bénéficiez au titre du régime de votre conjoint

Si vous et votre conjoint bénéficiez tous deux d'une couverture familiale au titre de vos régimes d'avantages sociaux, présentez vos demandes de règlement au titre des deux régimes afin que tous les frais de médicaments d'ordonnance que vous avez engagés soient remboursés. Les assureurs nomment cette pratique « coordination des prestations »* et celle-ci fonctionne comme suit :

Si le médicament a été acheté...	la demande de règlement doit d'abord être présentée...	puis le solde des frais non réglés doit être présenté...
pour vous, pour votre conjoint,	à votre régime de la Financière Manuvie, au régime de votre conjoint,	au régime de votre conjoint. à votre régime de la Financière Manuvie.
Dans le cas d'un enfant à charge, si VOTRE anniversaire...	la demande de règlement doit d'abord être présentée...	puis le solde des frais non réglés doit être présenté...
précède celui de votre conjoint, suit celui de votre conjoint,	à votre régime de la Financière Manuvie, au régime de votre conjoint,	au régime de votre conjoint. à votre régime de la Financière Manuvie.

Si vous et votre conjoint êtes tous deux titulaires d'une carte médicaments, demandez à votre pharmacien s'il peut effectuer sur place la coordination des prestations au titre des deux régimes.

* Les lignes directrices visant la coordination des prestations ont été établies par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) et doivent être respectées par tous les fournisseurs d'assurance collective au Canada. D'autres lignes directrices s'appliquent aux parents divorcés, séparés de corps, remariés ou ayant un nouveau conjoint de fait.

Les Liens Santé et les produits d'assurance collective sont offerts par la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers).

ESI Canada® est un chef de file en gestion de régimes de soins de santé. Elle sert sept millions de participants et aide les assureurs, les tiers gestionnaires et le secteur public à optimiser la valeur des régimes d'assurance maladie grâce à la compétence de son personnel et à l'emploi de technologies avancées de gestion de l'information. ESI Canada est une filiale en propriété exclusive d'Express Scripts Inc., l'un des plus importants gestionnaires de régimes d'assurance médicaments en Amérique du Nord (Nasdaq:ESRX).

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2009. Tous droits réservés.

Le nom Financière Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.

GC2237F (07/2009)

pharma  sensé

 ESI CANADA®

 **Financière Manuvie**
Avec vous, à chaque étape^{MP}